

Appel à projets Rural Mouv tiers-lieux 2022

Constitué en 2019, Rural Mouv est le fonds de dotation de Familles Rurales. Il est abondé par la fédération nationale Familles Rurales et de grandes entreprises : Orange, fondation RTE, Engie, Chorum/vyv, Harmonie Mutuelle...

Par des appels à projets thématiques annuels, il vise à soutenir des projets locaux innovants, portés par des associations prioritairement.

Pour la quatrième année, par un appel à projets spécifique aux tiers-lieux, il apportera une aide financière à des tiers-lieux répartis en trois catégories : tiers-lieux émergents, tiers-lieux innovants, tiers-lieux apprenants.

L'appel à projets tiers-lieux est doté d'une enveloppe de 50 000 euros en 2022.

Critères de sélection :

- Avoir un tiers-lieu ouvert ou un projet avec un lieu de préfiguration et/ou des activités lancées :
 - En interne à Familles Rurales : porté par une association Familles Rurales et s'inscrivant dans la charte-projet nationale
 - En externe à Familles Rurales : porté par une association ou une SCIC, une SCOP et souhaitant une collaboration et un rapprochement avec le réseau Familles Rurales (critère obligatoire, le candidat devra apporter la preuve d'une prise de contact)
- Disposer d'une équipe bénévole mobilisée et d'un référent salarié
- Participer aux activités nationales du projet Port@il
- Mobiliser si possible des cofinancements (CAF, Département, Région, fondations...)

Critères spécifiques aux trois catégories :

Tiers-lieux émergents :

Critères : maturité du projet, constitution d'un collectif, démarche de coopération territoriale, activités lancées au maximum à la rentrée 2022, participation au parcours de formation MOOC et à la session présentielle

Tiers-lieux innovants:

Critères: réalisation dans un tiers-lieu d'actions innovantes ou expérimentales en 2022 susceptibles de modélisation et d'essaimage en matière de culture (y compris patrimoine) ou de jeunesse (18-25 ans). Le porteur de projet proposera une modélisation à l'issue de l'action.

Tiers-lieux apprenants :

Critères : conception et test d'une offre de formation ou d'une démarche d'apprentissage non formel contribuant au développement territorial par un tiers-lieu en coopération avec d'autres acteurs (fédération, organisme de formation, autres tiers-lieux ou associations, coopératives...). Le porteur de projet proposera une modélisation à l'issue de l'action.

Un candidat peut se positionner sur deux catégories.

Dépenses éligibles :

Salaires, équipements

Le financement n'est pas cumulable avec l'appel à projets Rural Innov de la même année.

La demande d'aide est plafonnée à 7 500 euros TTC.

Calendrier, procédure :

Date limite et ferme de dépôt au lundi 9 mai 2022, 12 heures

Dossier à adresser à <u>eric.rossi@famillesrurales.org</u> et <u>laure.coplo@famillesrurales.org</u> avec courrier de candidature signé du (de la) président(e) de l'association (dirigeant de la structure) mentionnant le montant demandé, la fiche descriptive du projet renseignée sur toutes les rubriques (300 caractères par rubrique maximum), accompagnée de tous documents utiles (supports de présentation, outils, budget...)

Audition de présentation de la candidature et échanges en visioconférence en mai-juin 2022

Sélection et notification en juin 2022

Bilan à fournir dans les 6 mois à compter de la date de notification pour justifier de l'utilisation de l'aide auprès du conseil d'administration du fonds de dotation Rural Mouv